



FEDERATION NATIONALE des PUPILLES de la NATION,
et ORPHELINS de GUERRE
(FNAPOG- Artois-Flandres.)
Délégation du Pas de Calais (62)
Président : Valdemar KNOPIK
24 Ave des Bergeronnettes, 62000 DAINVILLE
0607477553 // 0321711194 ; mail : knopik.valdemar@wanadoo.fr

COPIÉ :

**COMPTE-RENDU des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ORDINAIRE et EXTRA-ORDINAIRE
à Notre-Dame de Lorette ; d'ABLAIN SAINT-NAZAIRE**

Date : Samedi 12 Avril 2025,

LIEU : Ville d'ABLAIN SAINT-NAZAIRE ; Salle du Restaurant « l'Estaminet de Lorette »

Le Gérant de l'Etablissement, a mis à disposition un espace dans la Salle afin de nous permettre de tenir nos Assemblée Générale Ordinaire et Extra- Ordinaire.

Dans le cadre de la prévision de renouvellement des Membres de notre Bureau de la FNAPOG-62, l'Assemblée Générale Ordinaire fût suivie d'une Assemblée Générale Extra Ordinaire, pour procéder à l'élection du Président et des Membres du nouveau Bureau pour gérer la Délégation FNAPOG- Artois-Flandres.

⇒ *Fiche de présence présentée à la signature des arrivants.
(remise d'un « souvenir » d'accueil).*

9h45 : OUVERTURE de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Préambule :

➔ Mot d'Accueil par le Président

Conformément à l'ordre du jour cité dans la convocation, je déclare la séance ouverte et je vous remercie de votre participation et vous souhaite la bienvenue à tous (Adhérents et accompagnants).

.I -- ORDRE du JOUR :

- Présentation du déroulement des Réunions pour les AGO et AGE.

➔ Instant de recueillement à la mémoire des Adhérents disparus (et leur famille).

Ensuite, la parole est donnée à Mr Gilles LEROYE, Secrétaire départementale pour le rapport d'activités 2024 et évoquer les participations aux événements marquants pour la FNAPOG, depuis l'AG précédente.

➔ Approbation du Rapport Moral demandée à l'Assistance : approuvé à l'unanimité.

La parole est donnée à Mr Guy BECOURT, Trésorier pour présenter le rapport financier de la délégation 62. Approbation du Rapport de trésorerie demandée à l'Assistance :

➔ La présentation a été suivie d'une approbation de l'assistance à l'unanimité et le « Quidus » fut accordé.

NOTA : *Le Trésorier a rappelé que sur demande, les documents comptables sont à la disposition de chacun pour consultation, conformément aux directives du Règlement.*